

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales, des
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle
des communications des membres du Gouvernement et
des Dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

2 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Équivalences en Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 76 du règlement)	3
2	Questions orales (Article 81 du règlement)	6
2.1	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Participation de la Belgique aux Jeux de la Francophonie»	6
2.2	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Grands rendez-vous Québec/Wallonie-Bruxelles».....	8
2.3	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «CETA et Cour multilatérale des investissements».....	9
2.4	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Traité contraignant “Entreprises et droits humains”»	11
2.5	Question de M. Gilles Mouyard à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Fin des négociations sur l’accord social pour le non-marchand»	12
2.6	Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Suivi des rencontres avec les secteurs non marchands»	12
2.7	Question de Mme Françoise Bertieaux à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Mouvement diplomatique de WBI».....	14
2.8	Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Conférence mondiale des humanités».....	15
3	Ordre des travaux	17

Présidence de M. Jacques Brotchi, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15h45.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Équivalences en Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 76 du règlement)

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le Ministre-Président, vous savez combien j'ai à cœur, depuis le début de la législature, de vous interroger régulièrement sur l'état d'avancement des dossiers concernant le système des équivalences, vu votre qualité de ministre des Relations internationales, et notamment de celles avec la Francophonie. Lors de l'installation du gouvernement, je vous avais indiqué que si vous arriviez à faire avancer le dossier des équivalences dans votre ministère, ce serait un grand pas. En juin 2016, je vous avais interrogé sur le système des équivalences dans la Francophonie. Votre réponse était détaillée, mais ne m'avait pas tout à fait satisfaite; je me permets donc, un an plus tard, de revenir sur ce thème.

Nous le savons, 44 000 étudiants étrangers sont accueillis dans notre enseignement supérieur. Un étudiant étranger sur deux est français. Dans les écoles supérieures des arts, 44 % des étudiants n'ont pas la nationalité belge et dans les cursus de sciences paramédicales ou des sciences de la santé, la part d'étudiants étrangers est de plus de 30 %. La question des équivalences est donc une thématique importante dans les relations de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les autres pays.

On remarque que les jeunes qui viennent étudier chez nous sont souvent originaires de pays membres de la Francophonie, ce qui est logique étant donné que leur langue maternelle, ou du moins leur langue d'études est celle de notre enseignement. Toutefois, pour certains pays de la Francophonie, ces chiffres restent étonnamment bas et pourraient, il me semble, être améliorés en développant notre attractivité et en résolvant la question des inscriptions d'étudiants belges dans les universités de ces pays. Je pense notamment au Canada et plus particulièrement au Québec. En effet, des difficultés existent depuis longtemps. C'était encore récemment le cas pour les jeunes Belges souhaitant étudier au Québec. Ceux-ci devaient payer un minerval bien plus élevé que les étudiants d'origine française, qui doivent verser

un minerval équivalent à celui dû par les Canadiens non résidents au Québec.

Cette situation était en passe d'être résolue, et j'aimerais savoir, Monsieur le Ministre-Président, si c'est désormais le cas et si cela a permis de renforcer nos liens avec le Canada et avec les institutions d'enseignement supérieur québécoises.

À ce propos, j'ai pu à plusieurs reprises visiter HEC Montréal, un établissement qui a développé des liens académiques et scientifiques avec l'Université de Liège (ULg). Ma question concerne donc la possibilité, pour un certain nombre de nos étudiants, d'y poursuivre leur cursus ou d'y faire une partie de leur cursus, eu égard au très haut degré de qualité et de performance de cette institution.

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte également peu d'étudiants suisses. Pouvons-nous savoir quel est le problème? S'agit-il d'un problème d'équivalence ou encore d'attractivité de notre Fédération? Certes, la Suisse possède un certain nombre d'universités prestigieuses, mais toutes ne dispensent pas des programmes en langue française. On peut donc s'interroger à cet égard.

À la suite de la décision du 18 mai 2015 du Comité de ministres du Benelux relative à la reconnaissance mutuelle automatique générique de niveau des diplômes de l'enseignement supérieur, les titulaires d'un diplôme néerlandais ou luxembourgeois de bachelier ou de master ne doivent plus entreprendre de démarches auprès du ministère de notre Fédération. Des discussions sont-elles en cours afin d'étendre cette reconnaissance d'équivalence de niveau à d'autres pays? Je pense plus particulièrement à la France, avec laquelle nous partageons la même langue d'enseignement.

Pour en venir à notre propre Service des équivalences, tout le monde sait qu'il est loin de performer. Officiellement, il est débordé et les retards dans le traitement des dossiers sont multiples. Je dois avouer que je ne comprends pas, car cette situation existe depuis mes débuts en tant que députée. Les rapports successifs des médiateurs successifs ont toujours fait état de retards et difficultés avec le Service des équivalences.

Par ailleurs, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer devant d'autres ministres que vous, le cas d'un jeune neurochirurgien d'origine sud-américaine ayant étudié en partie en Europe et qui est resté 18 mois sans pouvoir étudier, car le Service des équivalences avait traîné sur son dossier. Depuis que je suis députée, quelques centaines de fonctionnaires ont été engagés dans notre ministère. De ce fait, je ne comprends pas pourquoi ce service n'a jamais été renforcé.

Pourtant, entre 2015 et 2016, le nombre de fonctionnaires du ministère a augmenté de 58. Malgré cette augmentation, certains services, dont

celui des équivalences, sembleraient encore manquer de personnel pour accomplir leurs tâches. Quelle est la situation du personnel en son sein? Comment est répartie l'augmentation du nombre de fonctionnaires dans votre ministère eu égard au problème récurrent du Service des équivalences? Avez-vous eu vent du fait que ce service pourrait être considéré comme prioritaire?

Pourquoi ne pas profiter de notre appartenance à la Francophonie pour aider ce service et développer un réseau d'experts des services des Équivalences des membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF)? Est-ce déjà le cas? Ne serait-ce pas utile, par exemple, pour un certain nombre de diplômés obtenus dans les pays d'Afrique?

Ces derniers mois, nous avons déjà abordé les équivalences de diplômes octroyées aux réfugiés qui sont bénéficiaires de la protection subsidiaire. De nombreuses mesures, très positives, ont été prises par le Service des équivalences des diplômés de l'enseignement supérieur à la suite de l'arrêt du gouvernement du 29 juin 2016.

Une journée d'étude a également été organisée en mai dernier par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Par contre, la réglementation stricte, voire tatillonne, appliquée par le Service des équivalences du niveau secondaire semble en inadéquation complète avec le vécu de ces réfugiés. De nombreux établissements d'enseignement supérieur s'en plaignent d'ailleurs. Des discussions sont-elles en cours au gouvernement pour améliorer la situation?

J'aimerais également aborder un fait peu connu dont l'ampleur reste un mystère: le trafic de faux diplômes, de fausses copies certifiées conformes ou de faux relevés de notes. Ces faux documents sont souvent très bien réalisés, et paraissent émaner d'institutions réputées, souvent européennes. Je parle bien ici de contrefaçons, de faux documents. Alors que notre Service des équivalences est souvent débordé, ce problème est-il suffisamment pris en considération?

Pour des pays éloignés, l'attention est sans doute plus grande que pour des pays européens. La presse a cependant révélé récemment la circulation de fausses notes et de faux diplômes au nom d'universités européennes. La réglementation et la protection européennes sont-elles suffisantes à cet égard? Des collaborations entre États membres sont-elles prévues pour lutter contre ces contrefaçons? Vos services sont-ils en contact avec leurs homologues européens? La Fédération Wallonie-Bruxelles est active, mais sans actions concertées avec d'autres pays ou institutions, notre Service des équivalences se priverait d'expertises indispensables. Ces collaborations ont-elles été renforcées? Des décisions ont-elles été prises à la suite des révélations de la presse faisant état de fraudes de plus en plus fréquentes?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. –

Madame la Députée, votre question dépasse selon moi le cadre de la notion d'équivalence, comme vous l'indiquez d'ailleurs vous-même, puisque vous abordez l'enjeu de la mobilité étudiante et de l'attractivité des universités pour ces étudiants, qu'ils soient ou non issus de la Fédération.

À propos du Canada, et singulièrement du Québec, il existe un système d'exemption de frais de scolarité pour un certain nombre d'étudiants issus de certains pays avec lesquels le gouvernement québécois a signé un accord. La Fédération Wallonie-Bruxelles fait partie des entités concernées. Lors de mon déplacement au Québec au début de l'année 2016, le Premier ministre québécois avait, à ma demande, proposé d'assimiler le statut d'étudiant de Wallonie-Bruxelles à celui d'étudiant français, qui était plus favorable. En vue de traduire cet engagement, et indépendamment des questions qui ont concerné nos deux entités, notamment autour du CETA, nous avons toujours voulu continuer le dialogue et des réunions des services compétents ont eu lieu. Le Québec propose – et c'est une bonne chose dans le cadre de l'espace francophone – d'étendre cette faveur à d'autres pays, notamment d'Afrique, en allant même un pas plus loin que celui que nous avons convenu ensemble. Les étudiants du premier cycle de ces pays bénéficieraient donc du tarif d'étudiant canadien non résident au Québec, et ceux du second cycle, du tarif d'étudiant québécois. Cette proposition a été déposée en conseil des ministres, qui devrait statuer dans le courant du mois de novembre avant une mise en œuvre bilatérale des mesures.

Je profite de votre question pour évoquer également la problématique des stages pour étudiants entre la Fédération et le Canada. Les formalités administratives canadiennes pour les étudiants de notre Fédération sont effectivement aujourd'hui complexifiées, rendant presque impossible la réalisation de stages. En effet, un étudiant stagiaire entre dans la même catégorie que les jeunes travailleurs temporaires. Or les règles d'émission de visas dans cette catégorie ont été considérablement modifiées en février 2015. Cette situation affecte l'intensité de la relation bilatérale Québec-Wallonie-Bruxelles. Il est nécessaire de profiter de la prochaine visite d'État au Canada en mars 2018 pour trouver une solution pérenne à ce dossier.

L'extension de la décision du Comité des ministres du Benelux, dite Dondelinger, pour la reconnaissance de niveau aux diplômes français fait partie des projets actuellement à l'étude pour élargir la portée de cette décision. Des rencontres avec l'Autorité française ont déjà eu lieu, mais n'ont pu aboutir à ce jour puisqu'elle considère notamment la lourdeur d'une telle extension pour des pays extérieurs au Benelux. Cependant, la décision va être étendue très prochainement à d'autres niveaux de formation, à savoir le niveau 5, soit le brevet de l'enseignement supérieur,

et le niveau 8, celui du doctorat.

Quelques mots sur le réseau d'experts francophones. Il existe déjà, même s'il n'a pas vocation à être spécifiquement francophone. Il s'agit du réseau ENIC-NARIC qui compte plus de 50 pays, dont plusieurs hors d'Europe et certains non francophones, même s'ils comptent des minorités: l'Australie, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Ce réseau a notamment pour vocation d'assurer des échanges de bonnes pratiques en matière de reconnaissance de diplômes. Il me semblerait cohérent que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) prenne pleinement sa place dans ce réseau. Je pense que c'est aussi votre souci. Je vais d'ailleurs immédiatement prendre un contact en ce sens avec madame la secrétaire générale de l'OIF.

J'en arrive à vos questions relatives au personnel. Afin de pouvoir appliquer au mieux la nouvelle réglementation, le Service de reconnaissance académique et professionnelle des diplômes étrangers d'enseignement supérieur a vu, en 2017, son effectif augmenter de deux agents de niveau 1. Il compte actuellement sept gestionnaires de dossiers et une directrice. Le recrutement d'un agent supplémentaire est prévu en 2018, dans le cadre du contrat d'administration dont le ministre André Flahaut aura sans doute déjà eu l'occasion de vous entretenir.

En ce qui concerne les collaborations prévues entre États membres sur le plan des contrefaçons, un des sujets de préoccupation que je partage avec vous, le Service des équivalences des diplômes de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles est évidemment conscient du risque de la production de faux documents. C'est exactement pour ce motif qu'il lui arrive de ne pas traiter certaines demandes d'équivalences. Bien que le phénomène ne soit pas nouveau, les facilités offertes aujourd'hui par les technologies – vous avez parlé de la qualité de ces documents – font qu'il est de plus en plus compliqué pour nos autorités d'évaluation de vérifier l'authenticité de ces diplômes.

Sur le vote de la collaboration, il convient à nouveau de pointer le réseau ENIC-NARIC, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles fait partie. Les différents centres du réseau ont pleinement conscience de la problématique et veillent à collaborer étroitement en mettant en place un certain nombre de projets spécifiques et en assurant la formation continue des évaluateurs de diplômes. Vous mesurerez vous-même la difficulté devant laquelle ils se trouvent. Le projet Fraudoc actuellement en cours a d'ailleurs pour objectif de publier un guide sur la thématique en vue de faciliter le travail de ces évaluateurs. Vous remarquez que nous sommes effectivement sur la balle aujourd'hui et que nous prenons le travail à bras-le-corps.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le Ministre-Président, en mentionnant les

stages quasiment impossibles au Canada, bien que ce sujet ne faisait pas partie de ma question, vous venez de toucher chez moi une corde sensible. J'ai personnellement vécu cette situation lorsque mon fils a été refoulé par les autorités canadiennes alors qu'il avait décroché un stage de trois mois au Québec. L'ambassade du Canada en Belgique lui avait dit qu'un visa de travail n'était pas nécessaire pour des raisons d'études. Pourtant, les douanes l'ont refoulé à l'entrée du territoire canadien. Je suis donc très sensible à cette problématique.

Par ailleurs, je ne suis pas très rassurée par le renforcement du Service des équivalences. Je trouve amusant de retrouver un poste de directrice pour un si petit service. Je préférerais que ce service soit élargi. Le retard y est récurrent et s'accumule. La création de deux postes de niveau A, en plus des sept équivalents temps plein actuels, est certes une bonne chose, mais me paraît toujours insuffisante eu égard aux retards et au volume de travail alors que d'autres départements de la fonction publique voient leurs effectifs gonfler sans être confrontés à des difficultés particulières. Il ne faut pas oublier que les retards de ce service peuvent faire perdre aux personnes concernées une et parfois deux années de leur vie professionnelle. Comme vous le suggérez, je m'adresserai sans tarder à ce sujet au ministre Flahaut.

Par ailleurs, je ne doute pas que la lutte contre les contrefaçons soit de plus en plus compliquée. Je sais pertinemment bien que les nouvelles technologies permettent de réaliser des copies de diplômes plus vraies que nature. Je suis aussi persuadée que si ce service comportait davantage d'effectifs, il serait à même de combattre plus efficacement ce problème. Parfois, un simple coup de fil ou un courriel à l'université d'origine permettrait de vérifier l'authenticité des diplômes. Les bonnes vieilles méthodes de communication, quand les gens se parlent entre eux, sont parfois plus efficaces que les techniques rapidement dépassées par la technologie elle-même.

Enfin, je voudrais insister sur la nécessité d'établir des relations bilatérales avec certains pays africains. Je pense particulièrement à la République démocratique du Congo avec qui nous avons un passé commun ainsi que des systèmes éducatifs semblables, afin d'examiner dans quelle mesure et avec quelles conditions nous pourrions renforcer nos équivalences. Depuis plusieurs années, je suis régulièrement interpellée par des femmes médecins africaines, congolaises pour la plupart, parlant exactement la même langue que moi et qui n'ont pas la possibilité d'exercer la médecine en Belgique alors que nous avons dû faire appel, phénomène européen oblige, à un certain nombre de médecins polonais ou roumains, avec lesquels les difficultés linguistiques sont bien plus importantes.

Depuis le premier jour de cette législature,

j'insiste pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles développe davantage de relations bilatérales de nature à faciliter l'équivalence. Celle-ci ne doit pas forcément être automatique; des procédures permettent par exemple de renforcer une période de stage pourraient être possibles. Toutefois, il me semble nécessaire de consolider des équivalences avec des pays qui partagent notre langue.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Madame la Députée, je suis très sensible à vos propos, et particulièrement à vos derniers mots. À l'issue de cette commission, j'envoierai un courrier à notre déléguée sur place, Mme Brahy, afin qu'elle entame une procédure d'examen des possibilités dans ce domaine.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je me réjouis de vous avoir donné du travail, Monsieur le Ministre-Président, puisque, de ce pas, vous prendrez contact avec Mme Michaëlle Jean et Mme Brahy. J'espère que nous aurons des réponses.

M. le président. – L'incident est clos.

(M. Jean-Charles Luperto, vice-président, prend la présidence)

2 Questions orales (Article 81 du règlement)

2.1 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Participation de la Belgique aux Jeux de la Francophonie»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Monsieur le Ministre-Président, l'événement d'envergure internationale que sont les Jeux de la Francophonie est organisé tous les quatre ans et rassemble plus de 4 000 jeunes artistes et sportifs issus de pas moins de 84 États, gouvernements et membres observateurs de la Francophonie. Alors que la majeure partie des compétitions sportives internationales a généralement lieu dans les États de l'hémisphère nord, les Jeux de la Francophonie ont la particularité de permettre aux pays «en voie de développement» d'assurer eux aussi, à raison d'une fois sur deux, l'organisation d'une telle manifestation.

Outre la promotion des valeurs partagées par l'ensemble des membres qui composent la Francophonie, ces Jeux contribuent, pour les pays qui les organisent, à améliorer ou rénover leurs infrastructures sportives, voire à en construire de nouvelles dont pourront ensuite bénéficier les citoyens. Triés sur le volet par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), les jeunes sportifs ou artistes qui participent aux Jeux sont de coutume invités à l'ouverture, à la rencontre et à

la découverte d'univers totalement inconnus pour la plupart d'entre eux. C'est là le fondement de la richesse de la francophonie.

En réalité, la présélection des candidats a débuté dès le mois de juin de l'année dernière via le lancement d'un appel à candidatures. Les critères d'éligibilité concernaient principalement des conditions liées à l'âge, les participants devant avoir entre 18 et 35 ans. Au niveau belge, ce sont les services des Relations internationales des administrations générales de la Culture (AGC) et du Sport (AGS), aidés des fédérations sportives, qui étaient chargés de procéder à la sélection des candidats de nationalité belge. Quant à Wallonie-Bruxelles international (WBI), elle était chargée d'assurer la coordination et l'organisation générale des équipes belges.

Pour l'édition de 2017, cette manifestation culturelle et sportive internationale s'est déroulée à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 21 au 30 juillet. Par ailleurs, l'administration de l'Éducation physique et des Sports (ADEPS), soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, a aussi participé à cet événement. Outre l'ADEPS, WBI et le département des relations internationales de l'AGC ont largement contribué à encadrer du mieux possible les jeunes participants belges.

Les disciplines sportives dans lesquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est manifestée sont le basketball féminin, l'athlétisme, le handisport et le judo. Pour le volet culturel, l'institution a été représentée par quatorze jeunes qui ont eu l'occasion d'exprimer leur talent dans cinq disciplines: le hip-hop, la chanson, la littérature, la danse et la création numérique.

Quelles étapes les personnes candidates ont-elles dû franchir lors de la procédure de sélection? Que prévoyait l'appel à candidatures géré par l'AGC? Quelle gratification la Fédération a-t-elle prévu d'attribuer aux participants et aux vainqueurs belges des compétitions sportives et culturelles, outre évidemment celle que représente l'importance d'avoir tissé des liens avec des univers qui leur étaient inconnus et d'avoir vécu l'esprit de la Francophonie? Quelles activités la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle pour faire connaître ces jeunes talents sur notre propre territoire? Des montants ont-ils été versés par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux acteurs qui soutiennent nos jeunes talents sportifs pour l'édition qui vient d'être organisée? À combien s'élèvent-ils? Quels sont ceux qui en ont bénéficié?

Au vu du symbole fort que représente cet événement au sein de la Francophonie et de la renommée que lui reconnaît la scène internationale, des discussions sont-elles en cours au sein de la Fédération et avec ses partenaires pour l'organisation de cette manifestation dans l'une de nos villes francophones, soit pour l'édition de 2029 par exemple?

En effet, en réponse à une précédente interpellation de mai 2016, vous aviez rappelé, Monsieur le Ministre-Président, que la Fédération Wallonie-Bruxelles avait eu l'honneur de présider le Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) dès son installation en 2007 à mars 2015. Dans ce cadre, la Fédération avait déjà été sollicitée pour accueillir une édition des Jeux après la France et le Canada. En vertu du principe d'alternance entre les pays du Sud et ceux du Nord et partant du principe que le Canada organisera les Jeux de 2021 au Nouveau-Brunswick, notre Fédération pourrait parfaitement s'en charger en 2029.

Sachant par ailleurs que les dossiers de candidature sont sélectionnés six ans à l'avance par le CIJF, je souhaiterais connaître l'état de votre réflexion quant à la définition des plans d'action et stratégies à élaborer, la mise en avant de nos atouts sportifs et culturels locaux, l'établissement du calendrier et, enfin, la libération des budgets pour l'organisation de cette manifestation chez nous.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Nous pouvons nous réjouir du bilan de la 8^e édition des Jeux de la Francophonie pour la qualité tant de l'accueil que de l'organisation. Quinze artistes et vingt sportifs de notre Fédération y ont participé et notre délégation a récolté quatre médailles et décroché un grand nombre de places plus qu'honorables.

La sélection des sportifs a été coordonnée par l'administration générale du Sport. Une première séance d'information avec les fédérations concernées avait été organisée dès octobre 2015. Le règlement des Jeux avait été diffusé à cette occasion ainsi qu'une estimation du quota de concurrents qui, en fonction des budgets prévus, pouvait être pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque fédération a été invitée à soumettre une sélection de ses représentants sur la base des résultats obtenus. La sélection, validée par l'administration, a été soumise au CIJF pour approbation. Elle avait été volontairement orientée vers les jeunes afin de leur offrir une première expérience de compétition internationale.

Comme dans les autres manifestations sportives, il n'est pas de règle d'accorder une quelconque gratification numéraire. Nous examinerons toutefois les modalités d'une mise à l'honneur symbolique. Plus généralement, notre priorité est de soutenir une stratégie de développement du sport de haut niveau incluant la détection des jeunes talents à travers les plans-programmes octroyés aux fédérations sportives et le projet «*Be Gold*» mené en partenariat avec le Comité olympique et interfédéral belge (COIB). Je vous renvoie à ce sujet aux exposés du ministre des Sports, M. Madrane.

L'AGC se charge quant à elle de la présélection des artistes. L'appel à candidatures pour les

jeux d'Abidjan a été lancé en avril 2016 et largement relayé sur Internet. L'appel à candidatures pour le concours de chanson a été géré par Wallonie-Bruxelles Musique, en coordination avec l'administration. Après vérification de leur recevabilité, les candidatures ont été transmises au CIJF. Elles ont ensuite été examinées lors d'une mission d'un jury international constitué par le Comité, en présence d'un représentant de l'administration générale de la Culture, d'un représentant du service relatif à la discipline concernée et d'un représentant de WBI. La sélection définitive a dès lors été assurée par un jury d'experts culturels réunis par la direction du CIJF.

Comme pour le sport, aucune rémunération n'est octroyée aux participants. En revanche, la valorisation de nos jeunes talents n'est pas négligée. Plusieurs participants aux Jeux de Nice en 2013 ont été programmés dans le cadre d'activités culturelles soutenues par WBI. Par ailleurs, en 2014, la Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenu via sa contribution à la coopération multilatérale francophone le programme d'accompagnement des lauréats des Jeux de Nice géré par l'OIF. Nous entendons agir dans le même esprit avec les artistes présents aux jeux d'Abidjan.

Concernant l'accueil des Jeux dans notre pays, nous avons effectivement été approchés durant notre présidence du Comité d'orientation. En vertu du principe d'alternance, une candidature de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas envisageable avant l'édition de 2029. Le dépôt d'une telle candidature implique une réflexion approfondie avec tous partenaires potentiellement impliqués. Dans l'hypothèse où nous serions candidats pour accueillir des Jeux en 2029, le processus devrait être lancé en 2023. Plusieurs étapes doivent alors être franchies. Il faut tout d'abord transmettre aux États et gouvernements, par le biais du CIJF, la documentation nécessaire pour la préparation d'un dossier de candidature au moins un an avant la date de la réunion qui désignera le pays hôte. Le dossier de candidature doit être déposé auprès du CIJF au moins huit mois avant cette réunion. Ensuite, une commission d'experts doit être constituée par le CIJF afin de produire et de transmettre à chaque membre du Conseil d'orientation un rapport d'évaluation technique du dossier de candidature au moins trois mois avant la date de la réunion. Enfin, des propositions de candidatures doivent être déposées par le CIJF pour l'approbation du Sommet ou, à défaut, de la Conférence interministérielle de la Francophonie, lors d'une réunion qui doit se tenir au moins cinq ans avant l'année de l'édition concernée. Le dossier de candidature doit quant à lui répondre à différents critères: recevabilité, orientation thématique, motivation et expérience, mobilisation publique et privée, dimensions sportives, culturelles et jeunesse, contexte juridique, formalités douanières, sécurité, choix d'une discipline sportive, culturelle et de développement, organisation

d'activités périphériques, infrastructures de sites d'hébergement et de restauration, couverture sanitaire et infrastructures médicales, transport, télécommunications, médias, et j'en passe.

Le budget conventionnel des Jeux est estimé à 10 millions d'euros, hors coûts de rénovation ou de construction d'infrastructures. La répartition est estimée comme suit: 45 % sont payés par l'État hôte, 25 % par des contributeurs volontaires, 10 % grâce aux frais d'inscription et 20 % sont issus des partenariats. En 2015, le budget pour l'accueil d'une édition des Jeux avait été estimé entre 15 et 25 millions d'euros, à répartir le cas échéant sur cinq exercices budgétaires, à partager entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, mais aussi la ou les villes ou provinces hôtes.

Il convient également de souligner les exigences des organisateurs pour l'hébergement ainsi que pour les infrastructures sportives et culturelles: mise à disposition d'un site pour l'hébergement d'environ 4 000 personnes, capacité hôtelière pour quelque 1 350 personnes, stades d'athlétisme aux dimensions olympiques, etc. Comme le ministre des Sports l'a déjà indiqué, les exigences du mouvement sportif international pour ces grandes compétitions sont telles qu'il devient très difficile de se lancer dans ce type d'organisation, qui implique des budgets aussi importants.

Actuellement, aucune démarche n'a été effectuée par le CIJF ni par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la perspective de l'accueil d'une édition des Jeux. La question et le débat n'en restent pas moins ouverts.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Je prends acte du fait qu'il n'y a pas de gratification numéraire, ni pour les sportifs ni pour les personnes nous représentant dans les disciplines culturelles, mais bien une mise à l'honneur des talents.

Monsieur le Ministre-Président, vous nous dites qu'il ne sera pas possible d'accueillir les Jeux de la Francophonie avant 2029 et que le processus ne pourrait être lancé qu'en 2023. Même si nous sommes encore loin de cette date, vous indiquez qu'une éventuelle candidature de notre part est peu probable compte tenu des coûts et des exigences nécessaires pour organiser un tel événement. Je peux évidemment le comprendre. Toutefois, si nous ne présentons pas de candidature pour accueillir un sommet de la Francophonie ou des Jeux de la Francophonie, nous risquons de devenir le parent pauvre de l'OIF pour l'organisation des grands événements. Il faudra que nous fassions un effort, d'une manière ou d'une autre. C'est en tout cas mon souhait.

(M. Jacques Brotchi, président, reprend la présidence)

2.2 Question de M. Gaëtan Van Goidsen-

hoven à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Grands rendez-vous Québec/Wallonie-Bruxelles»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Les deuxièmes Grands Rendez-vous Québec/Wallonie-Bruxelles se sont déroulés du 18 au 21 septembre derniers à Montréal. Cette édition proposait des thèmes porteurs de notre coopération bilatérale avec le Québec, à savoir l'industrie 4.0 et l'entrepreneuriat numérique, les villes intelligentes et la culture numérique. Les opérateurs participants ont bénéficié de visites sur le terrain et ont assisté à quelques présentations de propositions innovantes et originales, pour lesquelles de nouveaux partenariats entre Wallonie-Bruxelles international (WBI) et le Québec pourraient voir le jour à l'avenir.

De manière plus précise, l'objectif des Grands Rendez-vous est de dégager de nouvelles synergies entre les différents écosystèmes numériques du Québec et ceux de WBI. Pour les partenaires qui le souhaitent, c'est-à-dire pour les entreprises qui utilisent de manière innovante le numérique dans le cadre de leurs activités et qui désirent créer des synergies dans le cadre de notre coopération bilatérale avec le Québec, il s'agit, à l'issue de ces rendez-vous, de déposer un projet élaboré en commun, lors de la prochaine commission mixte Québec/Wallonie-Bruxelles. Celle-ci devrait avoir lieu en Belgique en 2019.

Les commissions mixtes Québec/Wallonie-Bruxelles sont organisées tous les deux ans. Elles se déroulent, à tour de rôle, au Québec et en Wallonie ou à Bruxelles. Depuis 1999, elles permettent aux parties québécoise, wallonne et bruxelloise de développer une coopération riche et diversifiée qui implique les organismes publics et la société civile. Collégalement, les commissions mixtes définissent un programme de coopération pour deux ans comprenant plusieurs activités et projets bilatéraux.

À présent, Monsieur le Ministre-Président, je souhaiterais vous interroger sur quatre points particuliers. Tout d'abord, pouvez-vous nous dire quels opérateurs ont accompagné la délégation de WBI lors de ces deuxièmes Grands Rendez-vous? Comment ont-ils été sélectionnés par vos services et quelles étaient les conditions d'éligibilité auxquelles ils devaient répondre? Ensuite, quel est le soutien financier apporté aux différents opérateurs wallons et bruxellois pour participer à ce type de manifestation internationale, d'une part, et pour répondre aux appels à projets lancés par les commissions mixtes, d'autre part? Quelles sont les prochaines échéances et conditions attachées au prochain appel à projets organisé par la dixième commission mixte? Enfin, par rapport à la première édition des Grands Rendez-vous Québec/Wallonie-Bruxelles, quelles sont la visibilité et la publicité, en Belgique et à l'étranger, dont ont bénéficié nos opérateurs wallons et bruxellois?

Sur quels partenariats la sélection des projets a-t-elle réellement débouché?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Les opérateurs de Wallonie et de Bruxelles sélectionnés pour cette deuxième édition des Grands Rendez-vous Québec/Wallonie-Bruxelles sont les bureaux de transfert de technologie (TTO) et le réseau LIEU des universités de Wallonie et de Bruxelles, le *Smart City Institute* de la Haute École commerciale de Liège (HEC), la société *Dirty Monitor*, la section infographie de l'École Albert Jacquard, l'ASBL Natagora, le centre culturel Quai10, la section technique de la Haute École de la province de Liège, la Haute École libre mosane (HELMo) Gramme.

Pour être éligibles, les opérateurs ou organismes devaient mener une activité liée au secteur de l'industrie 4.0, à l'entrepreneuriat numérique, aux villes intelligentes et à la culture numérique. Il fallait également faire preuve d'un intérêt pour la création de synergies avec des partenaires au Québec, rechercher de nouvelles idées, présenter des innovations ou mettre un projet en place avec des partenaires québécois.

La sélection des candidats a été opérée par un jury sur la base de l'analyse d'un dossier de candidature et selon les critères suivants: la pertinence de la proposition par rapport au secteur de l'industrie 4.0, à l'entrepreneuriat numérique, aux villes intelligentes et à la culture numérique; la pertinence du profil des candidats, entreprises, industries, organismes en lien avec les secteurs concernés par l'appel à projets; la clarté des objectifs et des moyens; l'apport à la dynamique bilatérale Wallonie-Bruxelles/Québec.

L'Agence du numérique a été associée au processus concernant le soutien financier aux opérateurs. WBI a pris en charge le coût des billets d'avion et des frais d'hébergement à Montréal. La séance de clôture des deuxièmes Grands Rendez-vous a été l'occasion de présenter aux participants québécois, wallons et bruxellois les outils mis en œuvre par les deux entités pour assurer le suivi de ces rencontres. Les opérateurs peuvent par exemple déposer un projet à la commission mixte. Par l'intermédiaire de WBI, nos opérateurs peuvent obtenir un soutien à la mobilité et aux séjours sur place. Il s'agit cependant d'un incitant à la coopération, l'objectif n'étant pas couvrir la totalité des frais. La onzième commission mixte portera sur la période 2019-2021 et le prochain appel à projets lancé dans ce cadre sera ouvert de janvier à mars 2019.

Pour gagner en visibilité, les participants ont bénéficié des opportunités de réseautage offertes pour la première édition des Grands Rendez-vous qui se sont déroulés en marge du KIKK Festival, le festival international du numérique et des cultures créatives. Pour cette deuxième édition, des comptes Facebook et Twitter ont été ouverts pour diffuser l'information sur les réseaux sociaux. La

signalétique commune créée pour la première édition a été utilisée afin de renforcer la communication.

Concrètement, la première édition a permis des échanges fructueux et a été une source d'inspiration mutuelle entre les participants. Des échanges et des partenariats informels ont été noués; certains ont débouché sur des partenariats structurés. Le *Smart City Institute* de la HEC de Liège a introduit un dossier de coopération auprès de la commission mixte. Les villes de Namur et Liège ont entamé une collaboration avec une *startup* québécoise pour le développement d'une plateforme de diffusion de l'attrait culturel et touristique.

Même s'il est trop tôt pour en mesurer l'impact, gageons que la deuxième édition des Grands Rendez-vous débouchera à son tour sur de nouveaux partenariats entre le Québec et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Je me contenterai de vous remercier, Monsieur le Ministre-Président, pour les différents éléments qui éclairent cette initiative des Grands Rendez-vous Québec/Wallonie-Bruxelles.

2.3 *Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «CETA et Cour multilatérale des investissements»*

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – L'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada (AECG/CETA) est entré en vigueur de manière provisoire il y a quelques jours. Monsieur le Ministre-Président, je vous soumets plusieurs questions à ce sujet ainsi qu'une concernant la Cour multilatérale des investissements, qui est souvent évoquée dans le cadre du règlement des différends.

En ce qui concerne le CETA, comment le gouvernement a-t-il prévu de suivre sa mise en œuvre et ses conséquences, en ce qui concerne les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Une question me vient directement à l'esprit: le Canada s'était engagé à entériner une série de conventions internationales. A-t-il progressé dans ses engagements relatifs au respect des droits humains?

Le mécanisme de règlement des litiges est exclu de la mise en œuvre provisoire, nous le savons, puisque sa constitutionnalité est mise en question. Il s'agit d'ailleurs de l'objet de la saisine que la Belgique a déposée auprès de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), seulement quelques jours avant la mise en œuvre provisoire. Or nous attendions ce document depuis longtemps puisque, selon l'accord conclu en octobre, cette saisine devait être déposée dans les meilleurs délais. Depuis, nous n'avons eu de cesse de deman-

der où en était cette saisine, jusqu'à ce qu'elle soit finalement déposée.

Elle s'interroge notamment sur la compatibilité du chapitre 8 sur les investissements, et plus particulièrement de la section F de ce chapitre qui porte sur le règlement des différends relatifs aux investissements entre investisseurs et États, avec les traités européens, en ce compris les traités sur les droits fondamentaux. La Belgique demande l'avis de la CJUE sur la compatibilité de l'*Investment Court System* (ICS), notamment avec le droit d'accès aux tribunaux et le droit à une justice indépendante et impartiale. À ce sujet, il s'agit notamment de préciser la composition du tribunal. Selon quel mécanisme ses membres seront-ils nommés? Comment seront-ils révoqués? Il faudrait également préciser les rémunérations de ces membres, ainsi que leur caractère fixe ou à la prestation. Une rémunération fixe permettrait d'éviter que les juges aient un intérêt à ce qu'un certain nombre de dossiers soient déposés, ce qui entraînerait un effet d'emballage. Nous devons également nous pencher sur la question des éventuels conflits d'intérêts auxquels pourraient être confrontés les membres du tribunal de première instance et de la cour d'appel. Pouvez-vous nous préciser le contenu de la saisine? Est-elle publique? Quelle position la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle adoptée dans ce dossier?

Concernant la Cour multilatérale des investissements, le projet de mandat de négociation sur cette Cour vient d'être publié par la Commission européenne, qui n'a pas caché son souhait de voir ce projet adopté par les États membres d'ici la fin de l'année. Encore une fois, comment se positionne la Fédération à ce sujet? Comment et selon quel calendrier s'organise la concertation intrabelge nécessaire à une prise de position de la Belgique?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Comme annoncé, le CETA est effectivement entré en application de manière provisoire et partielle le 21 septembre dernier. Cette application ne concerne pas l'investissement de portefeuilles, la protection de l'investissement et le règlement des différends dans le domaine des investissements, autrement dit l'ICS. Comme vous le savez, le CETA ne peut être mis en œuvre complètement et définitivement que lorsque tous les États membres l'auront ratifié, conformément à leurs obligations constitutionnelles respectives. Concrètement, au sein de l'Union européenne, cela implique l'accord des 38 parlements nationaux ou régionaux.

Au niveau belge, le gouvernement fédéral et le gouvernement flamand ont entamé les procédures d'assentiment. Par ailleurs, à ce jour, trois États membres ont achevé leur processus interne de ratification de l'accord, soit le dépôt d'instruments de ratification. Il s'agit de la Lettonie, du Danemark et de Malte.

Concernant le suivi de la mise en œuvre et les progrès du Canada, lors de la signature du CETA, ce pays avait ratifié sept conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et avait engagé le processus de ratification de la convention restante, convention sur le droit d'organisation et de négociations collectives qui avait été elle-même ratifiée en 1949 sous le code d'identification CO98. Le Canada a respecté cet engagement et a notifié à l'OIT la ratification de cette convention le 14 juin 2017, avec entrée en vigueur le 14 juin 2018.

Par ailleurs, toujours dans le cadre des instruments interprétatifs, l'Union européenne, ses États membres et le Canada se sont engagés à procéder rapidement à un réexamen des dispositions relatives au commerce et au développement durable, afin de veiller à ce que les dispositions puissent être mises en œuvre de manière effective. Les discussions à ce sujet vont débiter avec le Canada.

Comme vous pouvez le constater, nous suivons avec attention l'application des instruments interprétatifs adoptés en octobre 2016. À cet égard, il est essentiel que la déclaration de la Belgique relative aux conditions de pleins pouvoirs prévoit la possibilité pour un ou des parlements de signifier son ou leur incapacité de ratifier le CETA sur la base d'une évaluation des effets socio-économiques et environnementaux de son application provisoire. Nous examinons avec Wallonie-Bruxelles international (WBI) la meilleure façon de procéder à une évaluation régulière et pertinente. La concertation avec les autres parlements me paraît souhaitable à cet égard.

Concernant la demande d'avis de la CJUE, un accord est intervenu lors de la réunion du comité de concertation du 6 septembre dernier. La demande adressée sur la compatibilité de l'ICS avec les traités européens a ainsi pu être transmise à la Cour le 7 septembre. Il s'agit d'obtenir, d'abord, un avis sur la compatibilité de l'ICS avec la compétence exclusive de la CJUE de fournir une interprétation définitive du droit de l'Union européenne; avec le principe général d'égalité et l'impératif de l'effet utile du droit de l'Union; avec le droit d'accès aux tribunaux, notamment pour les PME; et enfin, avec le droit à une justice indépendante et impartiale. Il s'agit, ici en particulier, des conditions de rémunération et de nomination, mais aussi de révocation des membres du tribunal ainsi que du tribunal d'appel, dont vous parliez. Cette demande correspond exactement à la position défendue par la Fédération Wallonie-Bruxelles dès le début de sa rédaction.

Concernant enfin la Cour multilatérale sur l'investissement, la Commission européenne a publié le 13 septembre un projet de mandat de négociation visant l'instauration d'une Cour multilatérale permanente sur l'investissement. Ce projet de mandat est consultable sur le site Inter-

net de la Commission européenne. Les discussions sur le fond démarrent au sein du Conseil de l'Union européenne. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient le principe de la mise en place d'une telle cour et examine le projet de mandat plus en détail dans le cadre des concertations intrabelges. La Commission européenne souhaite, quant à elle, pouvoir disposer de ce mandat pour la mi-novembre au plus tard, dans la perspective de la réunion qui va se tenir au sein de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI) du 27 novembre au 1^{er} décembre. La CNUDCI a en effet reçu mandat, en juillet dernier, pour entamer des discussions sur la manière de réformer l'*Investor-State Dispute Settlement* (ISDS), le règlement des différends entre investisseurs et États. La piste défendue dans ce cadre par l'Union est la mise en place d'une Cour multilatérale permanente. Ici encore, nous demeurons particulièrement attentifs à l'évolution des négociations.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je voudrais faire remarquer que, si trois pays ont déjà entamé le processus de ratification du CETA, d'autres s'interrogent davantage. Le Sénat français a demandé un rapport qui a fait réagir cette autre assemblée ainsi que l'opinion publique française. Ce rapport alerte sur les dangers du CETA au niveau environnemental. L'Autriche a récemment mis en évidence des difficultés liées à la signature de ce traité qui fait la part belle à la protection des investisseurs.

WBI va tenter de mettre en place un suivi régulier, qui a toute son importance. Je pense qu'il est essentiel que nous puissions en savoir plus sur la méthodologie qui va être suivie. Quels indicateurs vont être utilisés afin de cerner les effets potentiellement négatifs de la mise en œuvre du CETA?

En ce qui concerne la Cour multilatérale sur l'investissement, nous devons être bien conscients que, si elle voit le jour, les États membres n'auront plus rien à dire ou à décider sur les formes de règlement des litiges. La création de cette Cour donnera surtout des droits et une protection aux investisseurs étrangers, sans nécessairement leur donner des responsabilités correspondantes. Autrement dit, cette Cour favorisera les acteurs privés, au détriment des États, des citoyens et de l'intérêt public. Un processus de préparation d'un positionnement, y compris à l'intérieur de notre Parlement, me semble bien utile.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Je réagis à vos derniers mots, Madame Ryckmans. WBI doit pouvoir appuyer le Parlement et le *monitoring* doit revenir au Parlement. C'est une question primordiale de contrôle démocratique. J'ai exactement la même position que tout à l'heure lorsque j'ai demandé au président, M. Courard, de se prononcer sur l'avis de la CJUE. J'ajouterai une nuance. Un contact entre les commissions parle-

mentaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui vont travailler sur cette matière et celles de la Wallonie me paraît sinon indispensable, à tout le moins utile.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Il est évident qu'il s'agit bien là du travail du Parlement. La concertation entre les deux assemblées n'est pas toujours évidente, mais j'ai été la première à demander que les discussions sur le CETA soient communes afin d'éviter de faire deux fois le travail dans les parlements.

Il est important que le document de la saisine soit rendu public. La Commission fait œuvre, à la suite des pressions de la rue, d'une certaine transparence en publiant les mandats. Il me semblerait cohérent, maintenant que l'avis a été déposé, que la Belgique le rende public.

2.4 *Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Traité contraignant “Entreprises et droits humains”»*

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – En juin 2014, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a créé un groupe de travail pour tenter d'aboutir à la création d'un instrument international juridiquement contraignant pour régler, dans le cadre du droit international relatif aux droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises. Ce traité, communément appelé «traité contraignant», tente de réguler et de faire respecter les droits de l'homme par les entreprises transnationales. Divers scénarios ont été envisagés pour sa mise en œuvre et, lorsque nous les avons analysés, vous m'aviez dit, Monsieur le Ministre-Président, que vous reviendriez ultérieurement vers le Parlement à ce propos.

Un nouveau round de discussions s'ouvre le 23 octobre à Genève. Pouvez-vous faire le point sur les avancées attendues ou atteignables pour faire respecter les droits de l'homme par les entreprises transnationales et, surtout, faire reconnaître leurs responsabilités à cet égard?

Il s'agit notamment, dans le cas où des entreprises sont reconnues coupables d'atteinte à ces droits, de veiller à ce que les victimes obtiennent justice et réparation. Certains cas, comme l'incendie du Rana Plaza, restent gravés dans les mémoires, et l'on ne peut que s'insurger devant le fait que les victimes n'obtiennent pas réparation alors que les responsabilités des entreprises ont été établies.

L'enjeu est de veiller à ce que les entreprises belges ne puissent plus violer ces droits et qu'elles fassent preuve d'une totale transparence sur leurs activités et leurs investissements pour permettre ce contrôle. En cas d'atteinte effective, il est important de pouvoir les mettre en demeure et les

condamner. Pourriez-vous nous dire quelles positions votre gouvernement entend défendre lors de ces discussions?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Vous m’avez interrogé à ce sujet, il y a un an. Malheureusement, dans ce dossier, les avancées sont assez maigres. La troisième session du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de l’élaboration d’un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l’homme se tiendra du 23 au 27 octobre, à Genève.

Jusqu’à présent, les participants aux deux premières sessions de ce groupe se sont principalement attelés à définir le contenu, la portée, la nature et la forme d’un futur instrument international juridiquement contraignant en la matière. Le président et le rapporteur équatoriens du groupe compilent actuellement les acquis des deux sessions précédentes, de sorte que les participants à la prochaine session puissent se concentrer sur une première base, avancer dans le processus et entamer les négociations de fond. Cependant, la Mission permanente de l’Équateur auprès de l’ONU à Genève n’a toujours pas diffusé ces éléments. Ceci retarde l’élaboration du programme de travail de la troisième session annoncée.

À ce stade, je ne suis pas à même de vous donner plus d’informations, mais je vous confirme que nous analyserons avec une grande attention ces éléments, dès qu’ils seront en notre possession. Notre délégation à Genève prendra part aux travaux de la session en tant que membre de la délégation belge. Nous reviendrons alors sur le sujet.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je prends acte du fait que vous n’avez pas encore eu connaissance du nouveau texte sur lequel la Mission permanente de l’Équateur auprès de l’ONU à Genève travaille. Il est donc difficile de prendre position et de se préparer.

Je pense important de rappeler que le plan d’action national belge existe bien. Les principes directeurs sont pris. En termes de respect des droits de l’homme, nous devons aller plus loin que les contraintes actuelles qui ont été fixées au sein des entreprises. Il serait particulièrement indéfendable que des entreprises belges continuent à être coupables d’atteintes aux droits de l’homme sans être mises face à leurs responsabilités.

J’attends que votre représentant qui assistera à cette discussion du Conseil des droits de l’homme fasse preuve de la plus grande fermeté en la matière.

2.5 Question de M. Gilles Mouyard à

M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Fin des négociations sur l’accord social pour le non-marchand»

2.6 Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Suivi des rencontres avec les secteurs non marchands»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Gilles Mouyard (MR). – Monsieur le Ministre-Président, vous avez annoncé en juin dernier aux partenaires sociaux que vous mettiez fin aux négociations portant sur l’accord social pour le non-marchand car vous n’étiez plus en capacité de négocier à la suite de la volonté de votre partenaire de majorité de ne plus gouverner avec votre parti. Cette décision a fait beaucoup de bruit et en a contrarié plus d’un. Le 20 septembre dernier, vous aviez par contre indiqué que le non-marchand aurait des moyens supplémentaires. Dernièrement, vous avez travaillé sur le budget de l’année prochaine. Ce que vous annonciez le 20 septembre y a-t-il été inclus?

Ma question est également l’occasion pour vous de faire le point sur ces négociations qui ont été interrompues. Ont-elles repris ou avez-vous décidé unilatéralement d’abreuer le secteur de nouveaux moyens? Comment ont-ils été évalués? Seront-ils suffisants? La prise qui avait été retirée aurait-elle été rebranchée?

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Monsieur le Ministre-Président, vous savez mon attachement profond à un dossier qui vous est également cher, celui de la revalorisation des secteurs non marchands pour lesquels des enveloppes de cinq millions d’euros en 2017 et de dix millions d’euros pour 2018 ont été prévues par votre gouvernement. Si les événements de juin dernier, auxquels M. Mouyard a fait allusion, ont nourri beaucoup d’inquiétudes sur l’agenda des négociations, je souhaiterais néanmoins aussi faire le point sur l’évolution de la situation. En effet, le secteur à profit social répond non seulement à des besoins citoyens essentiels dans des domaines fondamentaux, mais il est aussi un véritable moteur de l’économie et constitue par ailleurs un important vivier d’emplois et de talents. Le dialogue avec ces secteurs est un impératif absolu, que ce soit dans la lignée de notre modèle social de concertation ou pour préparer l’avenir de ces travailleurs, des bénéficiaires des services qu’ils rendent à la collectivité, mais aussi des employeurs qui sont des alliés indispensables pour soutenir ce tissu associatif solidaire.

Mes questions seront simples et ciblées: où en sommes-nous? Qu’ont donné les dernières rencontres avec les représentants des secteurs? Quels moyens se dessinent pour l’avenir, d’une part afin de répondre aux questions dont chacun s’accorde à

reconnaître l'importance, et d'autre part pour conclure de nouveaux accords?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Indépendamment des problèmes que nous avons connus, j'ai, tout comme le gouvernement, la volonté d'aller de l'avant. Le secteur non marchand est vraiment au cœur de notre institution, c'est une priorité. Je ne manque jamais de rappeler son rôle de maillage et d'humanisation. Je ne peux donc pas manquer l'occasion de vous donner un complément d'information sur l'état de la situation.

Depuis 2000, la Fédération Wallonie-Bruxelles a conclu avec les partenaires sociaux un certain nombre d'accords visant à améliorer l'attractivité du secteur. Nous avons décidé que de nouvelles avancées pourraient voir le jour lors de cette législature. C'est pourquoi, à l'occasion de l'ajustement budgétaire 2017, le gouvernement s'était engagé à réserver, sur ma proposition, un premier montant de cinq millions d'euros dès 2017 pour la mise en œuvre de nouveaux accords du non-marchand, suivi d'une enveloppe de dix millions en 2018.

Après cette première étape que je jugeais insuffisante, j'avais pris l'engagement, devant les partenaires sociaux et le Parlement, de remettre le dossier à l'ordre du jour des discussions budgétaires qui viennent de se terminer, afin de dégager des montants complémentaires. Au terme du conclave, je suis heureux de vous annoncer que, pour 2018, l'enveloppe prévue passera de dix à onze millions afin de pouvoir y intégrer, le cas échéant, d'autres catégories de travailleurs et d'autres secteurs. Le gouvernement a en outre dégagé une enveloppe complémentaire de quatre millions d'euros pour consolider les accords précédents.

Lors de nos discussions avec les partenaires sociaux, il était en effet apparu que le secteur socioculturel était le seul à ne pas bénéficier d'une prise en compte de la variation de l'emploi pendant la période d'un accord. Sans cela, le cadastre de référence reste théoriquement bloqué au 31 décembre 2010 et les nouveaux opérateurs ou les nouveaux emplois subventionnés n'intégreraient pas le dispositif. Ceci concerne 906 emplois cadastrés pour lesquels les employeurs ne bénéficient pas de l'accord 2010-2011. Nous avons veillé à rattraper cette inégalité. Le coût, estimé à la valeur du point de 2016, est de quatre millions d'euros.

Afin d'éviter tout déphasage dans l'intégration de cette variation, nous avons prévu une prise en compte des futurs emplois pour tous les secteurs au fur et à mesure de leur création effective, notamment en lien avec les décisions prises par le gouvernement. À partir de l'exercice budgétaire 2019, l'enveloppe devra donc être recalculée chaque année afin de tenir compte des effets liés à l'évolution des effectifs et des augmentations salariales. Pour 2019, une enveloppe complémentaire de dix millions est acquise. Je

vous donne l'évolution de cette enveloppe: elle fut de cinq millions en 2017, elle est de quinze millions en 2018 et sera de vingt-cinq millions en 2019. Cette progression vous montre notre intention et, au-delà, nos engagements. Durant cette législature, nous aurons fait la moitié du chemin vers le phasage à 100 % des barèmes dont le coût total, s'il devait aboutir, serait de quarante millions d'euros. Je pense donc qu'en approuvant ces mesures qui s'ajoutent à celles déjà prises lors de l'ajustement budgétaire, tout le gouvernement montre, comme je m'y étais engagé, à mettre en exergue l'intérêt qu'il porte au secteur non marchand. Il revient maintenant aux partenaires sociaux d'avancer sur un accord qui devra, quant à lui, intégrer prioritairement une avancée dans l'harmonisation des barèmes qui est bien au cœur du dispositif.

M. Gilles Mouyard (MR). – Monsieur le Ministre-Président, sans mettre votre parole en doute, nous vérifierons tout de même vos propos lors des travaux budgétaires. Quand je vois des millions apparaître à gauche, à droite, je me dis qu'il faut bien aller les chercher quelque part. Nous aurons évidemment l'occasion d'examiner cela de manière très précise. J'espère que vous pourrez et que vous aurez à cœur de respecter vos engagements aussi pour 2019. Nous aurons également l'occasion d'en reparler. Je souhaite que les négociations reprennent rapidement avec les partenaires sociaux sur la base des nouveaux moyens que vous venez de nous décrire. Nous serons très attentifs à l'évolution de ce dossier.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Plutôt que de nourrir des inquiétudes sur ce qui pourrait ne pas se faire en 2019, je nourrirai ma satisfaction de ce qui se fera en 2018. C'est sans doute ce qui justifie la différence de position entre l'opposition et la majorité. Je me réjouis plutôt de votre volonté, Monsieur le Ministre-Président, de sortir des difficultés politico-politiciennes pour prendre le dossier à bras-le-corps et je me réjouis avec vous que ces matières qui sont au cœur des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient de trajectoires volontaristes de la part du gouvernement. Ceci démontre à quel point ce dernier entend placer au centre de ses préoccupations ces politiques à nos yeux prioritaires.

La marque de fabrique de ce gouvernement est le respect de ses engagements. Ce qui a été annoncé comme une volonté se traduit en effet dans le budget par des renforcements de crédits permettant d'atteindre les objectifs inscrits dans la Déclaration de politique communautaire. Il faut saluer ce fait, comme il faut saluer en toute bonne foi l'accroissement des enveloppes allouées à des secteurs sensibles ainsi que l'octroi de budgets à des secteurs qui n'étaient pas couverts auparavant. Le gouvernement travaille dans le bon sens et je lui marque ma confiance et ma satisfaction quant au respect de ses engagements. Nous y reviendrons, bien entendu, et nous nourrissons l'espoir

que le dialogue social serve la revalorisation des conditions de travail des secteurs qui effectuent des missions essentielles dans le quotidien de nos concitoyens.

2.7 *Question de Mme Françoise Bertieaux à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Mouvement diplomatique de WBI»*

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le Ministre-Président, Wallonie-Bruxelles international (WBI) peut s'enorgueillir, pour assurer ses relations internationales et notamment soutenir à l'étranger nos créateurs culturels et socio-économiques, d'un réseau de délégations ayant statut diplomatique. Cet important travail au niveau international est également appuyé par des hauts représentants.

Comme à tous niveaux, les délégués désignés à ces postes diplomatiques le sont pour une durée limitée, définie dès le départ. On parle ensuite de «mouvement diplomatique». Le dernier mouvement officiel complet de WBI remonte à 2012, et il était prévu que les personnes affectées restent jusque juillet 2015. Il a ensuite subi deux reports, pour plusieurs raisons, entre autres budgétaires et sur lesquelles je ne reviendrai pas, mais surtout pour une raison capitale, à savoir une évaluation des réseaux internationaux de WBI et de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) que vous entendiez mener. Peut-être dans le but d'une rationalisation des réseaux? Ou peut-être afin d'assurer une mainmise de l'AWEX sur une partie de nos réseaux?

À l'heure où les nouveaux stagiaires du dernier concours diplomatique ont déjà prêté serment, permettez-moi de vous adresser quelques questions sur ce mouvement. Où en est-on? Où en est votre réflexion stratégique? WBI et l'AWEX vous ont-elles rendu un rapport? Rappelons par ailleurs deux choses: d'une part, les visions et missions internationales de ces deux entités ne sont pas forcément les mêmes. D'autre part, rappelez-vous aussi, lorsque Mme Delcomminette nous avait présenté son plan stratégique, de l'inquiétude que j'ai manifestée par rapport à la faiblesse de ce plan à l'égard de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de son «centrage» extrêmement wallon.

Qu'en est-il des fermetures et ouvertures de postes, décisions qui sont la base de tout mouvement diplomatique? La question est-elle en discussion avec votre partenaire au sein de la majorité? J'aurais souhaité vous poser cette question auparavant, mais, étant donné votre petite «bisbrouille», j'ignorais au début de l'été si vous aviez encore un partenaire. Des discussions sont-elles en cours avec votre homologue à la Région wallonne?

Qu'en est-il également des hauts représentants? Je pense plus particulièrement au poste de

New York qui avait été annoncé à grand fracas et qui n'a finalement pas été ouvert. S'agit-il d'une décision définitive? Tout comme il vous avait été demandé à l'époque de justifier son ouverture, je vous demanderai à présent pourquoi il faut ne pas l'ouvrir.

Enfin, les délégués et les stagiaires qui sont partis en poste pour une durée déterminée et qui ont fait l'objet d'un report d'un an à deux reprises, ont-ils été informés des avancées et des possibilités de changement? Pensez-vous qu'après ces reports et une date de mouvement diplomatique dépassée, ils seront informés à temps pour prendre les dispositions nécessaires afin d'organiser leur déménagement et leur vie privée, par exemple pour ceux qui auraient des enfants scolarisés?

En d'autres termes, Monsieur le Ministre-Président, pour quand est prévu le mouvement diplomatique? Sera-t-il encore une fois reporté? Pourquoi faire autant de mystères autour de celui-ci? J'ai toujours connu, dans le chef des Affaires étrangères, une assez grande transparence dans l'annonce des mouvements diplomatiques. Ceux-ci étaient même publiés dans les journaux. Cependant, au niveau de la Fédération, il y a toujours une ombre et du mystère. Pourquoi?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Déjà avant l'été, le calendrier de mise en œuvre d'un mouvement diplomatique devait tenir compte d'un certain nombre d'impondérables réglementaires, l'impossibilité d'empiéter sur l'année scolaire par exemple. Cela nous avait amenés, en mai dernier, à prévoir une prolongation des affectations actuelles et à programmer le prochain mouvement pour la fin de l'été 2018.

L'objectif était de permettre à l'administration de finaliser l'analyse des réseaux, réalisée conjointement par l'AWEX et WBI. Les déclarations de politique communautaire et régionale comportent en effet un engagement de rationalisation des réseaux à travers deux outils: les structures multiservices et le toilettage du statut de la carrière extérieure. La réflexion stratégique à l'œuvre sur le positionnement de notre réseau diplomatique est l'une des plus importantes depuis sa création. Elle intègre non seulement la mise en œuvre de passerelles et synergies entre les différents acteurs expatriés – les délégués généraux, les attachés économiques et commerciaux, les agents de liaison scientifique, les électeurs –, mais aussi une dynamique géostratégique nourrie par des séminaires de zones qui se clôtureront à la fin de cette année.

Depuis le lancement de cette réflexion, mon homologue wallon chargé des relations internationales a changé. L'ensemble des éléments relatifs aux différents dossiers, liés directement ou indirectement à la réforme du réseau et au prochain mouvement diplomatique, lui a été transmis par WBI. Des contacts constructifs ont été établis entre nos cabinets pour l'ensemble des dossiers de

WBI. En toute logique, le cabinet de mon collègue Willy Borsus a demandé un peu de temps pour s'imprégner de ces dossiers avant d'en débattre avec nous. La question du réseau des hauts représentants fait partie de celles qui seront abordées dans ce cadre, sans pour autant remettre en cause le calendrier fixé pour le prochain mouvement, soit avant la fin de l'été 2018.

Cependant, vu le temps qui nous sépare encore de cette date, et comme les sept lauréats de la procédure de recrutement du Selor ont été nommés à l'issue de leur stage, le 1^{er} septembre dernier, et sont prêts à entrer en action sur le terrain, nous avons convenu de présenter très prochainement et conjointement aux deux gouvernements l'ouverture de vacance de postes de délégués importants et actuellement non pourvus. Cela répond à votre question sur la clarté.

À la suite du report au printemps dernier, chaque diplomate avait été informé et avait pu faire un choix entre le maintien en poste ou le retour à l'administration centrale. Dans ce contexte, notre délégué à Varsovie, par exemple, a souhaité revenir à l'administration centrale au 1^{er} septembre pour des raisons familiales. Le délégué présent à Rabat, qui sera bientôt admis à la retraite, a également quitté le poste à cette date. On note également la démission, le 1^{er} juillet dernier, de notre haut représentant aux droits de l'homme à Genève, qui assume désormais la fonction de haut représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie aux Nations unies. Le poste de Santiago du Chili est à nouveau sans responsable depuis le 1^{er} septembre, la mission temporaire confiée à Christine Favart ayant pris fin. Enfin, on retiendra la vacance d'un poste de conseiller à l'Union européenne à la suite de la désignation d'Eric Poppe à Bucarest et du poste de conseiller à Kinshasa qui n'avait pas trouvé preneur lors de la précédente consultation organisée sur la base de l'article 10, § 4, du statut.

Six postes de délégation se retrouvent donc sans chef de poste ou sans conseiller, ce qui a une incidence évidente sur leur fonctionnement ainsi que sur la visibilité et l'efficacité de la représentation de la Wallonie et de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a donc semblé nécessaire aux deux cabinets de pourvoir à ces six postes le plus rapidement possible, sans attendre la fin de l'analyse globale et le prochain mouvement complet.

Madame la Députée, voilà l'état de la question, qui traduit, comme vous l'avez entendu, une volonté partagée de respecter le calendrier global tout en faisant face à des situations d'urgence.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le Ministre-Président, vous n'avez pas vraiment répondu à toutes mes questions. En revanche, mes inquiétudes restent entières.

Quand vous employez des mots savants, il faut toujours se demander ce que vous cachez. Et

quand vous parlez de la rationalisation en une structure multiservice, je comprends que mes craintes de voir l'AWEX phagocyter notre réseau ou arriver à une espèce de fusion ne sont pas infirmées. Je reste convaincue que la Région wallonne va plus gagner des forces vives que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne va conserver sa pleine et entière représentation.

Je suis contente de savoir que les contacts avec votre homologue à la Région wallonne sont constructifs, mais en même temps, ce ne sont pas moins de six postes qui sont aujourd'hui vacants. J'avais eu vent d'une vacance pour certains d'entre eux. Encore une fois, il n'est pas normal d'«avoir vent» de ce genre de choses. Les vacances devraient être connues de tous. Certains des postes en question sont vacants depuis le 1^{er} septembre. Cela ne fait «qu'» un mois, mais comme les décisions ne se prennent pas, le temps passe. Les vacances devraient être publiques et il aurait fallu anticiper les remplacements. On ne décide quand même pas de prendre sa pension la veille au soir!

Vous avez évoqué New York. Il s'agit du haut représentant de l'OIF auprès des Nations unies. Mais ma question, qui traitait des représentants de WBI à New York, visait à savoir si ce poste, qui n'a jamais été pourvu, existe toujours ou s'il a été supprimé.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – C'est un des points que nous allons trancher avec mon homologue Willy Borsus. Pour le reste, au moins quatre des six postes dont je viens de parler ont été pourvus durant l'été ou au 1^{er} septembre. C'est un impondérable auquel nous devons faire face, mais il est vraiment temps de décider.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je crois que votre dernière phrase, Monsieur le Ministre-Président, est la bonne. Il est vraiment temps de décider.

J'ai pu voir plusieurs de nos délégués à l'œuvre lors de missions diverses dans les comités mixtes de la Francophonie. Certains d'entre eux ont fait du très bon travail. Ils ont jeté de très bonnes bases et ont établi de très bons contacts. Ce n'est toutefois pas à vous que je vais l'apprendre, plus le temps passe et plus les choses se dénouent. Celui ou celle qui sera nommé à un poste non pourvu depuis un certain temps aura un travail de refondation considérable à effectuer. Si la nomination a lieu plus rapidement, il ou elle pourrait s'appuyer sur ce qui a été construit par son prédécesseur.

2.8 Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Conférence mondiale des humanités»

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Monsieur le

Ministre-Président, à la fin de la dernière session, je vous interrogeais sur la Conférence mondiale des humanités (CMH) qui devait se tenir du 6 au 12 août à Liège. Pour rappel, l'idée de cette initiative est née en 2009 quand le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, appuyé par l'UNESCO, a envisagé un événement capable de faire dialoguer les différents savoirs en remettant les valeurs au centre de ses démarches.

À l'époque, vous m'aviez apporté des éléments de réponse peu rassurants sur la tenue de cette conférence internationale. D'une part, vous m'indiquiez que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'avait pas été associée à cet événement, exception faite de sa déléguée à Paris. D'autre part, vous me signaliez que l'événement n'allait finalement pas avoir lieu, faute de préinscriptions suffisantes et étant donné les retards provoqués par le renouvellement du conseil d'administration de la fondation associant l'université, la ville et la province de Liège.

Or quelle ne fut pas ma surprise, quelques semaines plus tard, de découvrir que la CMH allait finalement avoir lieu! Cette bonne nouvelle est due à toutes ces personnes qui se sont mobilisées dans la cité ardente, mais également à notre déléguée à Paris qui se charge de faire le lien avec l'UNESCO. Je tiens à les remercier!

Monsieur le Ministre-Président, que s'est-il passé entre l'annonce que vous aviez faite au mois de mai du report de la CMH et la tenue de cet événement trois mois plus tard? Quel bilan peut être dressé de cette première expérience? Au niveau du contenu, y a-t-il des recommandations qui peuvent être traduites en initiatives politiques?

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – L'organisation de la CMH a effectivement connu un cours tortueux! Comme je vous l'indiquais en mai dernier, plusieurs raisons avaient conduit le conseil d'administration de la fondation responsable de son organisation à proposer le report de la CMH à l'UNESCO. Cela étant, dès la communication officielle de cette décision, avec le concours efficace de notre déléguée à Paris, mais aussi de l'ambassadeur fédéral auprès de l'UNESCO, nous avons pris les contacts nécessaires pour relancer le projet.

Comme vous l'avez vous-même indiqué, la CMH s'est bien tenue à Liège aux dates prévues du 6 au 12 août; elle a même rencontré un succès considérable. Plus d'un millier d'inscrits, originaires d'une soixantaine de pays et représentant les différents continents, se sont rendus à Liège. La conférence a également suscité un vif intérêt sur Internet, avec plus d'un million de visites des pages consacrées à l'événement.

L'objectif était ambitieux: il s'agissait de redéfinir les rôles des humanités pour faire face aux défis du 21^e siècle: le changement climatique, les relations interculturelles, les effets de la migration, la sauvegarde du patrimoine et de la mémoire

historique, etc. On se rend bien compte du champ extrêmement large des discussions.

Compte tenu de ce fait, le président de la CMH, M. Adama Samassekou du Mali et un groupe de pays amis des humanités ont exprimé le souhait d'assurer un suivi de cette démarche avec l'UNESCO. Un projet de résolution a été déposé en ce sens, en vue de son adoption par la Conférence générale qui se tiendra en novembre. Ce texte est important, car il ouvre la possibilité aux sujets traités lors de la conférence de Liège d'être repris dans la programmation future de l'UNESCO. Pour nourrir cette programmation, un événement sera organisé parallèlement à la Conférence générale de novembre. Pour ce faire, nous avons déjà obtenu l'accord de principe de la directrice générale, Mme Irina Bokova. La date doit encore être précisée. Voilà qui confirme tout l'intérêt que la Fédération Wallonie-Bruxelles porte à ce thème qu'elle pourra mettre opportunément en avant dans les semaines et mois à venir.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Voici une affaire qui se termine mieux qu'elle n'avait commencé. Nous ne sommes en effet pas passés loin d'une situation délicate. La Fédération Wallonie-Bruxelles aurait pu se trouver dans une posture fâcheuse sur la scène internationale, qui plus est vis-à-vis d'une instance comme l'UNESCO, organisation qui lui est particulièrement chère. En effet, contrairement à d'autres organisations internationales qui relèvent davantage d'autres niveaux de pouvoir, l'UNESCO est l'organisation dans laquelle nous pouvons peser par excellence.

Nous avons donc heureusement évité que notre image soit ternie. Il faut maintenant tirer les leçons de cette affaire. Comment et pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles a laissé passer cela? Comment se fait-il qu'elle n'ait pas été au côté de sa délégation dès le début et qu'elle n'ait pas joué un rôle de liaison avec les autorités locales et provinciales de Liège? Nous aurions également pu essayer d'accorder des moyens. À ma connaissance, en effet, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas apporté de soutien particulier à cette initiative.

Il faut donc tirer les enseignements de ce dossier. Il faut faire en sorte que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit à la hauteur de la situation à chaque fois qu'il y va de sa réputation sur la scène internationale. C'est d'autant plus important sur des sujets qui nous sont chers. Monsieur le Ministre-Président, je vous invite donc, vous et votre administration, à envisager la manière dont ce type de désagrément peut être évité à l'avenir.

M. Rudy Demotte, Ministre-Président. – Je ne demande pas le dernier mot. Cependant, je voudrais soutenir notre administration et nos délégués qui ont vraiment récupéré la sauce. Comme je vous l'avais expliqué, lorsque nous avons pris connaissance du problème, il relevait d'une décision unilatérale qui était en dehors de notre sphère

d'influence. En clair, c'est le conseil d'administration lui-même qui, se rendant compte du fait que toutes les pièces du puzzle n'étaient pas mises en place, a décidé de tirer le signal d'alarme.

Nous sommes arrivés à ce moment-là et nous avons joué le rôle de pompiers pour éteindre l'incendie qui avait été allumé. Nous pouvons vraiment remercier la qualité et le professionnalisme de nos délégués qui ont joué un rôle majeur. Nous ne sommes donc pas les auteurs de l'incendie. Mais ce sont nos agents qui par leur professionnalisme ont permis le succès que l'on connaît à la CMH.

À l'époque, votre question m'a permis de mesurer l'état de détresse dans lequel nous nous trouvions et le risque qu'on nous faisait courir. En même temps, un acte unilatéral avait été posé hors de notre périmètre d'action. Les leçons que nous pouvons en tirer aujourd'hui sont similaires à celles que l'on tirerait d'un accident de la route. On doit tout faire pour que la signalisation fonctionne bien, sans pour autant être à l'origine des incidents et des éléments aléatoires qui ont conduit à la situation.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Je vous remercie pour cette précision importante. Je vous rejoins sur l'éloge que vous faites du travail de notre délégation qui a été primordial pour récupérer la situation et offrir un succès à l'événement.

3 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales de Mme Magali Dock à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulées «Publicité auprès des citoyens des Fonds européens et de leurs impacts» et «Inclusion des différents publics de jeunes dans les activités internationales du BIJ», sont reportées.

La question orale de Mme Isabelle Emmery à M. Rudy Demotte, Ministre-Président, intitulée «Fonds d'investissement St'Art et lancement du prêt culture», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h20.*